



Mots clefs : start-up, innovation, santé, médical, bien être, sécurité sociale, accès aux soins, solidarité, précarité

## Déremboursement, plafonnement des remboursements, baisse des prises en charge ... !

*L'ACCES AUX SOINS MIS A MAL : Chèque Santé se mobilise*

Les mauvais chiffres pleuvent de tous les côtés : en pleine annonce de baisse du taux de remboursement à partir du 1er décembre 2014 des médicaments hypnotiques, du plafonnement des remboursements des lunettes à 470 euros ; l'Observatoire citoyen des restes à charge en santé a dévoilé une étude aux résultats alarmants.<sup>1</sup>

Face à ce désengagement toujours plus grandissant ; Chèque Santé apporte une solution pour financer ses prestations afin que tous les Français puissent avoir accès aux soins.

### L'accès aux soins pour tous en question

« Tous les hommes naissent libres et égaux en droits » ... Pas si vrai que cela si on en croit l'étude.

*Vincent Daffourd, président fondateur de Chèque santé, a été choqué et souhaite réagir à cette étude : « Comment ne pas réagir quand on apprend que sur les 13 milliards d'euros dépensés par les Français pour des produits et prestations de santé divers (lunettes, prothèses, fauteuils roulants ...) ; bref des prestations qui ne sont pas un luxe mais un besoin vital pour les patients concernés, seuls 5,7 milliards ont été remboursés par l'Assurance Maladie et 7,3 milliards sont restés à la charge des particuliers ! »*

Selon les prestations, le pourcentage de prise en charge varie de manière substantielle ; laissant les assurés souffrant de pathologies parfois très handicapantes face à un dilemme : renoncer aux soins faute de moyens ou s'endetter pour payer.

Alors qu'en Suède l'espérance de vie en bonne santé est de 70 ans et qu'en France, elle n'est que de 62 ans ... n'aurions nous pas des leçons à tirer ?

Allons-nous laisser les plus fragiles ou les plus démunis sur le bord du chemin et accroître encore la fracture sociale ?!

Pour que le principe de solidarité qui fait la force de notre Système de Santé perdure, il devient urgent d'agir et de changer notre approche de la santé. Ne pas attendre que le pire arrive pour prendre soin de soi.

Un soin retardé est un soin qui coûte plus cher ! Comme le préconise la Stratégie Nationale Santé impulsée par Marisol Touraine, valorisons la prévention !

<sup>1</sup> [https://www.santeclair.fr/web/sites/default/files/communiquede\\_presse\\_1.pdf](https://www.santeclair.fr/web/sites/default/files/communiquede_presse_1.pdf) - en partenariat avec 60 millions de consommateurs, le CISS et Santéclair

## Le Chèque Santé : un dispositif santé accessible à tous pour une santé pour tous

Créée en juin 2014, la société Care Labs SAS a eu l'idée de génie : proposer un dispositif imaginé sur le modèle des chèques restaurant dans le domaine de la santé.

Prévenir via un fléchage santé holistique (prévention des RPS, TMS...) plutôt que guérir des pathologies qui en découlent est un moyen concret d'éviter des coûts bien plus importants à long terme.

**1er titre prépayé dédié aux prestations de santé, financé par l'entreprise, le CE ou la collectivité à l'attention de ses salariés, agents ou bénéficiaires de ressources sociales ; Chèque Santé® est donc le dispositif malin qui rend possible l'accès aux soins pour tous dans un contexte politique de déremboursement des prestations médicales et paramédicales.**

Entrant dans le dispositif de la circulaire ACOSS n°2011-0000024, relatif au cadre juridique des Cartes et Chèques Cadeaux, Chèque Santé s'inscrit dans une présomption de non assujettissement aux charges sociales à la hauteur de 156 €/an / évènements et par salarié.

Chèque santé permet ainsi aux employeurs d'allouer à leurs salariés ou à leurs agent un crédit dédié santé sur les prestations de prévention santé qui sont peu ou pas remboursées : ostéopathie, kinésithérapie, nutrition, diététique, psychologie, psychothérapie, spécialités médicales non conventionnées, dépassements d'honoraires ou prestations sur devis (dentaire, prothèses, orthodontie ...).

Le dispositif est également ouvert aux adhérents des mutuelles, aux usagers des collectivités (via le CCAS ou les maisons de la Prévention santé), aux adhérents et bénévoles d'associations...

Comme le souligne Vincent Daffourd, fondateur de Chèque Santé « *Notre volonté est de permettre l'accès aux soins pour tous. Aucune population ne doit être laissée pour compte. Outre l'offre auprès des entreprises, nous avons engagé des actions auprès de tous les acteurs économiques afin de toucher les populations qui ne peuvent pas en bénéficier via leur entreprise : jeunes, chômeurs ou retraités* »

## A propos de Chèque Santé®

Née d'une expérience personnelle vécue par les deux cofondateurs, Chèque Santé® est un produit de la société CARE LABS SAS, créé en juin 2014. Vincent Daffourd, porteur du projet, et son kinésithérapeute respiratoire, Guillaume Gallois, constatent, en 2010, l'inexistence d'un dispositif dédié au financement des soins complémentaires aux traitements allopathiques alors même que l'éventail des titres prépayés destinés aux salariés est large : chèque restaurant, culture, voyage, cadeaux ... Après 3 ans d'étude de marché et de combat pour stabiliser sa maladie, Vincent Daffourd lance Chèque Santé®: le 1er titre prépayé dématérialisé de prestations santé qui sera commercialisé auprès des entreprises, des comités d'entreprises, des collectivités, des mutuelles, des associations et des services sociaux.

### Chiffres clés :

- 35 % des Français renoncent aux soins par manque de moyens
- 600€/ an restent à la charge des ménages après remboursement
- 300 000 professionnels de santé et thérapeutes (ostéopathes, psychologues, nutritionnistes...) ne sont pas remboursables

**ESCAL Consulting**

Séverine Oger  
severine@escalconsulting.com  
Tel : 01 44 94 95 71

Louis Davin  
louis@escalconsulting.com  
Tel: 01 44 94 95 67  
06 60 23 99 26